

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 22 janvier 2016, à 14h40, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 14 janvier 2016 se sont réunis à salle Michel d'Aillières à l'Abbaye de l'Epau, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Les membres-ci après de la Commission Permanente ont été convoqués à la réunion :

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, Mme Marie-Pierre BROSSET, Conseillère départementale, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Conseillère départementale, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, Mme Sylvie TOLMONT, Conseillère départementale, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Excusés : M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, M. Fabien LORNE, Vice-Président, M. François Bousard, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Invités: M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick Berriguiot, Directeur de cabinet et M. Ghislain de Chateauvieux, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Emploi, Développement Economique et Touristique, Aménagement du Territoire

1 Emploi, Actions Economiques et Touristiques - Convention avec Sarthe Développement

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Sarthe et Sarthe Développement au titre de l'année 2016.

Accord de la Commission Permanente

Mme Véronique Rivron, Présidente de Sarthe Développement, M. Dominique Le Mèner, membre du Conseil d'administration de Sarthe Développement, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées

2 Participation du département à l'élaboration du schéma départemental des services aux familles

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer :

- le document cadre pour l'élaboration du Schéma départemental des Services aux Familles en Sarthe,
- et l'avenant à la convention départementale relative à la mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité, à titre transitoire, pour l'année 2016.

Accord de la Commission Permanente

3 Poursuite de la participation du Département à l'action du lieu d'accueil enfants/parents "La Petite Souris" (Communauté de communes du Pays Fléchois)

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour l'intervention du personnel départemental au sein du lieu d'accueil enfants/parents "La Petite Souris" sur la Communauté de Communes du Pays Fléchois et d'habiliter le Président à signer la convention relative au lieu d'accueil.

Accord de la Commission Permanente

Mme Nadine Grelet-Certenais, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays Fléchois et Mme Marie-Pierre Brosset, membre du Conseil d'administration de l'ADAPEI, ne prennent part ni au débat ni au vote.

4 Adhésion GEPSO

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour que le Foyer de l'enfance - Centre maternel de la Sarthe adhère au Groupe national des Etablissements Publics Sociaux et médico-sociaux afin de bénéficier des rencontres avec ses homologues des établissements publics sociaux et médico-sociaux et de la veille législative tenue par ce groupe.

Accord de la Commission Permanente

5 Territoire partenaire Santé

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer les conventions « Territoire partenaire Santé » avec les collectivités partenaires du dispositif.

Accord de la Commission Permanente

6 Contrats d'engagement médecine, odontologie et masso-kinésithérapie

Il est proposé à la Commission permanente de :

- fixer le montant des contrats d'engagement à 10 000 € pour les cursus sur 3 ans et 12 000 € pour les cursus sur 4 ans,
- d'autoriser le Président à signer des avenants avec 3 étudiants ayant contracté en septembre 2015,
- d'introduire dans les contrats d'engagement médecine, odontologie et masso-kinésithérapie l'organisation par le Département de stages pratiques en Sarthe ainsi que le rendez-vous préalable et obligatoire avant installation en Sarthe,
- préciser la notion d'installation libérale pour les contrats d'engagement médecine, odontologie et masso-kinésithérapie.

Accord de la Commission Permanente

7 Aide à la première installation des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes

Il est proposé à la Commission permanente de :

- réduire de 5 à 3 ans la justification d'une domiciliation en France,
- autoriser le versement de cette aide par anticipation aux masseurs-kinésithérapeutes européens ayant déposé une demande de reconnaissance de diplôme à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et étant astreints à des stages d'une durée maximale d'un an. Les 15 000 € seront versés sous forme d'acomptes mensuels, le temps du stage,
- préciser que l'aide à la première installation ne concerne que les primo-installations en libéral, avec un exercice exclusivement sarthois, sous peine de remboursement,
- ajouter que l'on entend par statut libéral : un exercice comme titulaire ou associé ou collaborateur libéral dans un cabinet existant ou assistant libéral dans un cabinet libéral.

Accord de la Commission Permanente

8 Mandat spécial

Il est proposé à la Commission permanente de :

- confier à Madame Marie-Thérèse LEROUX le mandat spécial d'une mission prospective en Roumanie du 23 au 26 février 2016, accompagnée du Docteur Guy MBOKO, Conseiller technique Santé publique-Coordonnateur médical et de Madame Rachel BEUCHER, Chargée de mission démographie médicale et actions transversales, de rencontrer des étudiants français en médecine et en odontologie ayant choisi de poursuivre leurs études en Roumanie.
- autoriser le Président à signer les conventions partenariales avec les Universités de CLUJ NAPOCA et IASI.

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, bénéficiaire du mandat spécial, ne prend part ni au débat ni au vote.

9 Prise en charge au titre de l'aide sociale dans un établissement pour personnes handicapées adultes situé en Belgique - Convention entre le Département de la Sarthe et l'établissement dénommé, foyer « Le roi magicien, le Carrosse » à Celles en Belgique

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention d'accueil d'une personne handicapée au sein de l'établissement belge, Foyer « Le Roi Magicien-Le Carrosse » ainsi que les avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

Accord de la Commission Permanente

Commission Réussite Educative : Collèges et Transports

10 Participation du Département aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre du transport des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 2 209 €.

Accord de la Commission Permanente

11 Conventions voirie départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une première convention avec Le Mans Métropole et la commune de Mulsanne pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 92 pour l'accès à la ZAC du Cormier et une deuxième convention pour le raccordement de la rue de l'Eventail sur la RD 313GA et le réaménagement de l'amorce de la voie directe RD 314B6. Par ailleurs il est proposé une convention avec la commune de Saint-Paul-le-Gaultier pour l'aménagement et la sécurisation de la traverse du bourg RD 15 et 105 et une convention avec la commune de Bouloire relative à l'aménagement de la rue nationale RD 357.

Accord de la Commission Permanente

12 Correction de la liste des travaux de l'aide départementale à la voirie communale 2015 pour le canton de Sillé-le-Guillaume

Il est proposé à la Commission permanente une correction de la liste des travaux du canton de Sillé-le-Guillaume.

Accord de la Commission Permanente

13 Programme 2016 d'opérations de sécurité sur les routes départementales

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à valider la répartition du programme 2016 d'opérations de sécurité.

Accord de la Commission Permanente

14 Assainissement des plates-formes routières programme préalable 2016

Il est proposé à la Commission permanente d'arrêter le programme préalable 2016 d'assainissement routier.

Accord de la Commission Permanente

Mme Véronique Cantin, Maire de Neuville-sur-Sarthe, Mme Dominique Aubin, Maire d'Yvré-l'Évêque, M. Régis Vallienne, Maire de Pruillé-l'Éguillé, M. Jean-Carles Grelier, Maire de La Ferté-Bernard, M. Fabien Lorne, Maire de Chevillé, M. Daniel Chevalier, Maire de Juigné-sur-Sarthe, M. Gérard Galpin, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prennent part ni au débat ni au vote.

15 **Transfert du collège Jean Cocteau à Coulaines au profit du Département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le transfert du collège Jean Cocteau à Coulaines au profit du Département de la Sarthe et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente

M. Christophe Rouillon, Maire de Coulaines, ne prend part ni au débat ni au vote.

Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local

16 **Avis du Département de la Sarthe sur la publication des périmètres de SCOT formés par les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien et les Communautés de communes du Pays Marollais, du Saosnois et de Maine 301**

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre un avis favorable à la publication de deux nouveaux périmètres de SCOT formés par les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien et les Communautés de communes du Pays Marollais, du Saosnois et de Maine 301

Accord de la Commission Permanente

M. Christophe Chaudun, Président de la Communauté de communes des Brières et du Gesnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

17 **Désignations: Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir et Commission régionale de la forêt et du bois**

Il est proposé à la Commission permanente:

- de prendre acte de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir entraînant la diminution du nombre des délégués représentant le Département de la Sarthe et de désigner les nouveaux délégués.
- de désigner un élu à la commission régionale de la forêt et du bois.

Accord de la Commission Permanente

Commission Développement Durable, Environnement et Logement

18 **Amélioration de l'habitat privé - Lutte contre l'habitat indigne.**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, dans le cadre du dispositif de lutte contre l'habitat indigne, une subvention de :

- 2 500 €, soit 5 % d'un coût de travaux estimé à 73 234,55 € HT et plafonné à 50 000 € HT, en complément des aides de l'Anah,
- 1 831 €, soit 5 % d'un coût de travaux estimé à 39 411,50 € HT et plafonné à 36 611,50 € HT (travaux éligibles Anah).

Accord de la Commission Permanente

- 19 **Attribution de prêts pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.**
Il est proposé à la Commission permanente de décider l'accord de deux prêts d'un montant de 3 000 € pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées.

Accord de la Commission Permanente

- 20 **Logement - Protocole spécifique pour l'affectation des certificats d'économie d'énergie du programme habiter Mieux.**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le protocole spécifique pour l'affectation des « certificats d'économie d'énergie – collectivités » du programme Habiter Mieux avec l'Etat et Total Marketing France.

Accord de la Commission Permanente

Commission Culture, Jeunesse et Sports

- 21 **Culture**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les acomptes et/ou subventions suivants :
Actions culturelles :
- Transmission et pratiques amateurs : 10 000 €
- Sensibilisation : 10 000 €
- Soutien aux équipes artistiques : 28 000 €
- Structures missionnées : 30 000 €
- Festivals : 69 300 €
Aide aux associations patrimoniales
- Capra : 25 000 €
- Malicorne Espace Faïence/Communauté de communes du Val de Sarthe : 30 000 €
- Centre culturel de la Sarthe : 350 000 €
et d'autoriser le Président à signer la convention avec Le Mans Jazz Festival.

Accord de la Commission Permanente

Mme Véronique Rivron, Présidente du Centre culturel de la Sarthe, Mme Marie-Thérèse Leroux et M. Gérard Galpin, membre du Conseil d'administration du Centre culturel de la Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 22 **Reprise sur provisions pour risques au titre de l'exercice 2015**
Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la reprise des provisions 2015.

Accord de la Commission Permanente

23 Garantie d'emprunt accordée par le Département modification des caractéristiques d'un emprunt association La Reposance

Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie, à hauteur de 50%, à l'Association La Reposance pour un emprunt d'un montant à l'origine de 1 500 000 € et réaménagé auprès du Crédit Mutuel (allongement de la durée de cinq ans).

Accord de la Commission Permanente

24 Garantie d'emprunt accordée par le Département modification des caractéristiques d'un emprunt Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à l'association Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe pour un emprunt à l'origine de 430 000 € destiné à financer l'acquisition de locaux situés au Mans.

Accord de la Commission Permanente

25 Garantie d'emprunt accordée par le Département accord sur la vente de logements par l'OPH Sarthe Habitat

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord sur la vente de logements situés au Mans et à Bonnétable présenté par l'OPH Sarthe habitat

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

26 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Le Luart

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant global de 240 798 € destiné à financer la réhabilitation de 6 logements situés 16 à 24 rue de Bellevue au Luart.

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

27 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Auvers le Hamon - Lotissement La Couture

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80%, pour un emprunt global d'un montant de 605 190 € destiné à financer la construction de 6 logements locatifs individuels situés à Auvers le Hamon, Lotissement La Couture.

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

28 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Auvers le Hamon - rue du Prieuré

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80%, pour un emprunt global de 347 383 € destiné à financer la construction de 4 logements locatifs individuels situés rue du Prieuré à Auvers le Hamon.

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

29 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Bonnétable

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100% pour un emprunt de 84 000 € destiné à financer la réhabilitation de 6 logements locatifs situés 61 rue du 11 Novembre à Bonnétable.

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

30 Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat Coudrecieux

Il est demandé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, à l'OPH Sarthe Habitat pour un emprunt global de 211 446 € destiné à financer la réhabilitation de 5 logements locatifs individuels situés rue du Chemin de Fer à Coudrecieux.

Accord de la Commission Permanente

Mme Marie-Thérèse Leroux, MM. Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

31 **Relèvement des seuils des procédures applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte des nouveaux seuils de procédures applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, et d'adopter les règles internes de procédures/seuils/publicité adéquate/déroulement interne telles que fixées dans les tableaux joints.

Accord de la Commission Permanente

32 **Convention partenariale entre les départements ligériens et l'UGAP, centrale d'achat**

Il est proposé à la Commission permanente de décider de constituer un groupement de fait avec les Départements de Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Vendée afin de satisfaire nos besoins dans l'univers « véhicules » auprès de l'UGAP, centrale d'achat et d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat correspondante annexée à la présente délibération, pour une durée de quatre ans, avec un montant estimatif d'engagement de 450 000 € HT / an pour notre Département.

Accord de la Commission Permanente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le : 28/01/2016

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.